La Grèce criminalise le séjour illégal sur son territoire. Les migrants déboutés du droit d’asile risqueront entre 2 et 5 ans de prison si ils ne repartent pas.

03/09/2025 à 15h13



Le Parlement grec a adopté ce mercredi 3 septembre une loi controversée prévoyant des *« retours forcés »* des demandeurs d’asile déboutés et criminalisant le séjour illégal dans le pays passible désormais de peines de prison allant de deux à cinq ans.

« Les citoyens des pays tiers soumis à des décisions de retour seront placés en détention jusqu’à leur départ », a prévenu le ministre des Migrations Thanos Plevris. Des peines d’au moins trois ans sont prévues pour les étrangers soumis à des décisions de retour qui reviennent en Grèce sans papiers.

« Désormais, l’immigrant illégal doit savoir qu’il sera placé en détention administrative et sous surveillance » et qu’il commet *« une infraction pénale et qu’il ira en prison »*, a indiqué le ministre, connu pour ses positions anti-migratoires en tant qu’ancien membre d’un parti d’extrême droite. *« Il*

doit savoir qu’il ne sera jamais régularisé dans notre pays », a-t-il expliqué mardi lors d’un entretien à la télévision Mega.

nouvelobs.com